

Bouygues Telecom : la couverture 3G de Free mobile ne passe pas

Pas de consolidation, mais des frictions. Bouygues Telecom et Free Mobile, un temps rabibochés pour lutter contre Numericable dans l'assaut contre SFR, ont repris le chemin des piques et des coups bas. Dernier exemple en date, Bouygues Telecom aurait en septembre dernier **saisi le Conseil d'Etat** pour contester la méthode de l'Arcep (l'autorité des télécoms) sur le calcul de la couverture de la téléphonie mobile en 3G.

Cette information, publiée par nos confrères de l'Express, a été confirmée par l'opérateur qui attend une décision d'ici la fin de l'année. Concrètement, il est reproché au régulateur d'effectuer des mesures en tenant compte à la fois du réseau propre à Free Mobile et du contrat d'itinérance avec Orange. Une lecture biaisée, selon Bouygues. L'ANFR (Agence nationale des fréquences) avait indiqué en 2012 que le réseau Free disposait d'une particularité, « *la plus grande part des appels des abonnés apparaît prise en charge par Orange* ». En juillet dernier, le rapport sur la couverture des opérateurs de l'Arcep soulignait que Free Mobile couvrait 99,6% de la population en 2G et 98,5% en 3G. La couverture du territoire s'établissait à 96,2% en 2G et 86% en 3G. Plus récemment, le régulateur avait constaté que Free Mobile répondait à ses obligations [de couvrir 75% de la population en 3G](#) hors accord d'itinérance avec Orange.

Contrat d'itinérance, une drogue de substitution ?

Cette action n'est pas la première du genre. En 2012, [le syndicat SNT-CGC](#) (regroupant les syndicats d'Orange, SFR et Bouygues Telecom) avait lui aussi saisi le Conseil d'Etat. Il critiquait **le silence de l'Arcep** concernant les cartes de couverture du réseau 3G du nouvel opérateur, la méthodologie établie pour effectuer les mesures, le compte-rendu de chacun des tests et ses résultats détaillés, notamment.

La querelle sur le contrat d'itinérance avec Orange pourrait bientôt trouver une issue. Le président de l'Arcep, [Sébastien Soriano](#), a expliqué qu'il comptait « *organiser la fin de l'itinérance* ». Pour bien marquer les esprits et montrer sa singularité, il avait souligné que « *si l'itinérance se transforme en drogue de substitution, ce n'est pas bon* ». L'Autorité de la concurrence avait émis les mêmes recommandations et militait pour un arrêt de l'accord d'itinérance en 2018, avec un sevrage par plaques dès 2016.

A lire aussi :

[Déploiement 4G : Free prend la tête du nombre de sites 2600 MHz](#)
[Bouygues Telecom rajoute un plus à la 4G+](#)

crédit photo © Syda Productions – shutterstock